



PROGRAMME DE FORMATION DES RESPONSABLES OU DIRIGEANTS EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE PRAP EN ENTREPRISE

L'intitulé de la formation

SENSIBILISATION DES DIRIGEANTS A LA DEMARCHE PRAP

Le public cible

Toute personne en charge de la gestion de personnels, cadres, responsables RH, directeurs, sous directeurs.

Le nombre de stagiaires par session

Le nombre de stagiaires est limité à 10 personnes par session.

Les prérequis nécessaires pour prétendre à suivre la formation

Idéalement, les candidats devront être sensibilisés à la prévention des risques professionnels, sans obligation stricte, ils seront invités à réaliser le module de formation à distance « bases en prévention » à faire en ligne avant d'assister à la journée de sensibilisation.

L'organisation et les modalités de déroulement de la formation

Une journée de formation en présentiel dans les locaux de l'IFCEES à Lattes, proche d'un lieu ressource en aides techniques. (Une visite du lieu ressource sera proposée lors de la journée afin d'identifier les aides techniques les plus pertinentes en lien avec les activités de soin et de nursing).

La durée de la formation

7 heures sur une journée de formation, horaires indicatifs : 8H30-12H00 13H30-17H00



Les objectifs de la formation

Initier et développer une démarche de prévention des risques professionnels dans son entreprise. Mobiliser les différents acteurs internes de son entreprise dans cette démarche. Piloter son projet de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur le formateur PRAP.

Les contenus indicatifs

- **Les différents enjeux humains, financiers et réglementaires de la santé et sécurité au travail**
Repérer et situer son entreprise au regard des différents enjeux. Les statistiques de la sinistralité et de son entreprise
- **Intégrer une démarche de prévention dans la gestion de son activité**
Les différentes étapes de la prévention et les conditions de réussite. Les actions de prévention engagées dans mon entreprise. Gestion de la prévention dans une logique coûts/bénéfices
- **La responsabilité de Chef d'entreprise au regard des risques professionnels**
Les règles juridiques et le cadre réglementaire et normatif de sa branche professionnelle. Le respect de ses obligations par rapport aux démarches engagées
- **Mobilisation des différents acteurs internes de l'entreprise**
L'encadrement et la démarche de prévention. Les salariés et leurs représentants dans une démarche d'amélioration continue. La montée en compétence des professionnels. L'entreprise et les acteurs externes de la prévention.
- **Pilotage de son projet de prévention des risques professionnels**
Choix du formateur PRAP. Définition des rôles et missions du formateur. Le point sur les compétences en prévention. Les moyens humains et financiers. Les améliorations des conditions de travail proposées. Evaluation des améliorations retenues.

Remise d'un document récapitulatif à chaque stagiaire sur clé USB avec référentiel de formation PRAP, modélisation de la démarche de prévention, exemple de démarche PRAP



Les modalités d'animation et moyens d'encadrement de la formation

- **Méthodes pédagogiques**
 - Exposés, études de cas concrets, mises en situation, retours d'expériences et recherches de solutions pratiques par rapport aux problématiques professionnelles rencontrées.
- **Moyens techniques**
 - PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et Paper bord.
- **Moyens humains**
 - Un formateur de formateur PRAP 2S formé et certifié par l'INRS, à jour de ses mises à jour de compétences.

Les modalités d'évaluation des acquis de la formation

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.